



# AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 279-22



### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSignée QUE :**

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 11 juillet 2022, a adopté le règlement numéro 279-22 relatif à l'aménagement des ponceaux et à la fermeture des fossés.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock, et ce, pendant les heures normales d'ouverture du bureau. Vous pouvez également consulter ce règlement en tout temps en vous rendant à la section appropriée sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.adstock.ca](http://www.adstock.ca).

Donné à Adstock, ce 12 juillet 2022.

La directrice générale,

*(Signé)*

---

Julie Lemelin

